

Service de presse

Case postale Téléphone +41 1 631 31 11
CH-8022 Zurich Téléfax +41 1 631 39 10

Communiqué de presse

Berne, le 21 août 1998

La Banque nationale ne participera pas financièrement à l'accord passé par les banques

La Banque nationale suisse ne fournira aucune contribution au financement de la somme à verser aux termes de l'accord conclu entre les banques suisses et les représentants des auteurs de plaintes collectives déposées aux Etats-Unis. Le Conseil de banque de la Banque nationale, qui a tenu une séance extraordinaire le 21 août 1998, a pris une décision en ce sens.

La Banque nationale suisse salue l'issue des négociations entre les banques suisses et les représentants des auteurs de plaintes collectives aux Etats-Unis. Elle espère que l'accord contribuera à apaiser la situation. Ainsi, les efforts entrepris jusqu'ici par la Suisse pour faire la lumière sur son passé pourront être menés à bien dans des conditions plus favorables.

Les opérations sur or de la Banque nationale pendant la Seconde Guerre mondiale constituent un volet de ce passé. La Banque nationale regrette une fois encore les zones d'ombre dans son action durant ces temps difficiles. Sur le plan du droit international, la question des opérations sur or a été réglée par l'accord de Washington. En 1997, la Banque nationale a versé un montant substantiel au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste.

Après la publication du rapport intermédiaire de la Commission Bergier et le dépôt d'une plainte collective contre la Banque nationale, celle-ci a pris position, et de manière circonstanciée, sur les questions la concernant. Elle a estimé que le rapport ne donne pas matière à l'adoption d'autres mesures et a affirmé son intention de s'opposer, par tous les moyens juridiques à disposition, à la plainte collective qu'elle juge à la fois irrecevable et infondée. Elle n'a pas pris part à la négociation de l'accord conclu par les banques.

En outre, la Banque nationale considère qu'en participant aujourd'hui au financement de l'accord passé par les banques, elle donnerait un caractère officiel à cet accord, ce qui ne servirait pas les intérêts généraux du pays. Aussi a-t-elle décidé de ne pas verser une telle contribution. Elle continue cependant à soutenir les efforts des instances officielles, efforts qui lui paraissent de nature à contribuer à faire la lumière, de manière convaincante, sur notre passé. L'important est de parvenir à une présentation nuancée des événements et de placer ceux-ci dans un contexte plus large, sur le fond comme dans le temps. Sur cette base, le Parlement, le Conseil fédéral et la Banque nationale pourront, le moment venu, procéder à l'appréciation qui s'impose, avec un regard pour l'avenir également.

Banque nationale suisse